

Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie

La Baronnais
(Bouguenais-Loire Atlantique)

Les missions d'un SSRA (1)

- La circulaire n°2007-203 du 16 mai 2007, relative à l'organisation du dispositif de prise en charge et de soins en addictologie précise le rôle des SSR en addictologie et leur place dans le dispositif hospitalier
- Intégration au niveau II de recours spécifiquement addictologique

Les missions d'un SSRA (2)

- Rôle d'accueil, d'évaluation et d'orientation de patients ayants des conduites addictives en consultation externe.
- Constituent une étape importante de la prise en charge résidentielle des patients après les soins aigus qui visent à travailler sur les conduites addictives en milieu protégé.
- Patients orientés vers la prise en charge des complications somatiques, des troubles psychologiques et psychiatriques, des troubles neurologiques et cognitifs, ainsi que vers la réadaptation sociale, en fonction des complications et déficits entraînés par les addictions.

Le financement du SSRA

- Peuvent être :
- Etablissements Privés à but lucratif,
- Etablissements Privés à but non lucratifs (ESPIC : Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) depuis la loi HPST (2009) (DAF) demain TAA
- Etablissements Publics. (DAF) demain TAA
- Permanence et continuité des soins 24h sur 24

Les capacités d'accueil

- Varient en fonction des établissements
- La baronnais :65 lits d'hospitalisation complète et 13 places d'hôpital de jour.

Les modalités d'admission (1)

- La décision d'hospitalisation
 - Patient vu en consultation externe médicale de pré-admission ou examen du dossier de demande d'admission.
 - Les contre-indications: non stabilisation de la situation sociale, ou de l'état psychiatrique ou somatique du patient.
 - Sevrage physique préalable pour les produits
 - Les adresseurs (médecins traitants, médecins addictologues, CSAPA, établissements de santé, justice...)

Les différents types d'hospitalisation

- L'hospitalisation complète
 - Récupération, comorbidités somatiques, neurologiques et psychiatriques.
 - Rechutes à répétition
 - Éloignement géographique ...
- L'hôpital de jour
 - Dans le cadre d'une réadaptation sociale ou d'une exposition progressive aux situations à risque

La durée du séjour

- L'offre de soins est sur 12 semaines pouvant être prolongée au-delà en hôpital de jour jusqu'à 1 an (de 1 à 5 jours par semaine)
- Les contrats de soins sont individualisés et sont discutés avec le patient au cas par cas.
- Possibilités d'hospitalisations séquentielles à distance (1 à 2 semaines)
- Possibilité d'hospitalisation à temps partiel (demi-journée) pour bénéficier d'une prise en charge spécifique en groupe (entraînement affirmation de soi, prévention de la rechute)

Le projet de soins (1)

- Les outils utilisés
 - Consultations médicales
 - Entretiens infirmiers, psychologues, ergothérapeutes, assistants sociaux,
 - Relaxation
 - Sophrologie
 - Groupes d'expression
 - Remise en forme

Le projet de soins (2)

- Psychomotricité
- Groupes prévention de rechute
- Informations à la santé
- Rééducation neurocognitive
- Groupe entraînement à l'affirmation de soi
- Groupe gestion des émotions
- Les références théoriques : Les thérapies cognitives et comportementales

Le projet de soins (3)

- Les professionnels
- Médecins (2.6 ETP)
- Infirmiers (7.25 ETP)
- Aide-soignants et aide-médico-psychologiques (4.9 ETP)
- Psychologues (2.7 ETP)
- Assistants sociaux (1.4ETP)
- Ergothérapeutes (3 ETP)

Le projet de soins (4)

- Psychomotriciens (0.8 ETP)
- Éducateur sportif (1.25 ETP)
- Relaxologue (1ETP)
- Sophrologue (1 ETP)
- Secrétaires médicales (2 ETP)
- Cadre de santé (1 ETP)

Le projet de soins (5)

- Le contrat de soins
 - Il est signé entre le patient et le médecin référent au cours des 10 premiers jours d'hospitalisation avec indication d'outils de soins établie avec le patient après une évaluation pluridisciplinaire

Le cadre réglementaire

- Un cadre réglementaire existe et est connu dès l'entrée du patient. Il précise les règles de vie institutionnelles (horaires des prises médicamenteuses, horaires des sorties ou des visites, respect, courtoisie...)

La préparation à la sortie

- Organisation du suivi addictologique et psychiatrique si besoin
- Contact avec les partenaires extérieurs en amont de la sortie si besoin
- Projet social travaillé tout au long du séjour par le service social (sorties extérieures pour démarches sociales, professionnelles...)
- Implication de la famille (entretiens de couple et réunions avec l'entourage)
- Réunions hebdomadaires au sein de l'établissement d'associations néphaliques

**ASSOCIATION
LIGERIENNE
D'ADDICTOLOGIE**

Les missions de l'Association Ligérienne d'Addictologie

Un accompagnement et des soins en addictologie:

- **un accueil , une écoute sans à priori ni jugement,**
- **un bilan des comportements addictifs et consommations,**
- **un accompagnement social, éducatif, médical, psychologique, en ambulatoire ou en résidentiel.**

Quelque que soit la démarche de soins et /ou d'accompagnement engagée avec les équipes d'ALIA , la prise en charge est

- non payante**
- et soumise au secret professionnel.**
- L'anonymat est possible.**

**CENTRE
THERAPEUTIQUE
RESIDENTIEL
HAUTE-BRIN**

Coordonnées du Centre

Centre Thérapeutique Résidentiel

Haute-Brin

49 600 BEAUPREAU



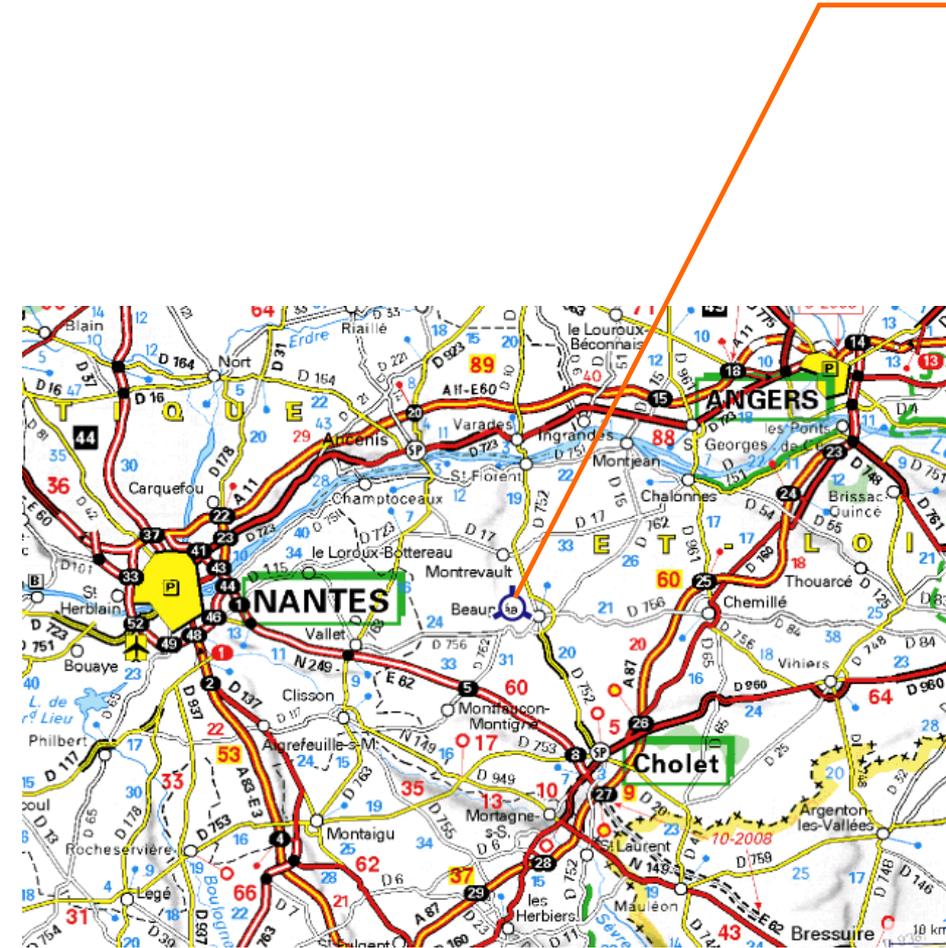
02.41.63.62.68



02.41.63.35.92

Courriel: ctr-hautebrin@alia49.fr

Situation géographique du Centre



Présentation du Centre

- Créé par l'Association Soleil Levant en Avril 1978 et financé par la CPAM du Maine & Loire ;géré par l'association ALIA depuis le 01/01/2010
- Lieu de vie de 10 places (Beaupréau)
- 2 Appartements Thérapeutiques (Cholet)

L'équipe d'accompagnement du CTR

Responsable Administrative & Comptable:

Véronique BEAUMIER

Employée d'accueil & Communication:

Anne-Marie CESBRON

Agent de service: Chantal MARTIN

Chef de Service : Isabelle ANTIER

Psychiatre : Karine GOGUET
Psychologue: Corinne BEULAY
Pharmacien: Pierre HAVET

Infirmière: Marie-Dominique RAYNAUD

Educatrice spécialisée pour les suivis des appartements : Vanessa TRIKI

Educateurs techniques de jour :

Nicolas ROBIN (Educ Tech Spé)
Catherine DOUET (Educ Tech)
Jacky LAUNAY (Educ Tech Spé)

Educateurs de roulement (soirée et Week-end):

Thierry GABILLARD (Moniteur éducateur)
Benoit FRUCHAUD (Moniteur éducateur)
Elodie DORE (Educateur Spéc.)
Christelle CHUPIN (Educatrice Spéc)
Jacky RICHARD (Educateur Spéc)

Intervenants Extérieurs :

Pierre MOREAU (Médecin)
Evelyne DUPRE (Atelier d'écriture)
Isabelle GODEFROY (Activités sportives)

Intervenant Superviseur :

Pierrick BRIENT

L'objectif thérapeutique :

- **Évaluer les problématiques d'addictions de la personne**
- **Identifier et analyser les problématiques liées aux addictions (psychologique, sociologique, somatique et familiale....)**
- **Accompagner le résident dans ses démarches de changement**
- **Rendre le résident acteur de son parcours de soin**

Personnes susceptibles d'être accueillies:

- Des hommes et femmes
- Âgé(e)s de 18 à 35 ans présentant
- une (ou plusieurs) conduites addictive(s) aux produits psycho actifs
- Personnes sous traitement de substitution acceptées (initialisation préalable)

Modalités d'entrée

- 1 – Envoi d'un courrier manuscrit et retour du dossier de renseignements complémentaires**
- 2 – Entretiens téléphoniques, principalement avec la Chef de Service et la Coordinatrice**
- 3 – Visite de pré-admission sur rendez-vous**
- 4 – Avant admission: démarches de séparation des substances licites ou illicites:**
 - **Sevrage physique (hospitalier ou ambulatoire)**
 - **Traitement de substitution si besoin**

Démarches et critères d'admission

- **Expliciter le projet de soin au demandeur**
- **Être informé :**
 - De la situation personnelle et familiale
 - Des conditions de ressources financières
 - De la situation judiciaire de la personne
- **Validation par le médecin psychiatre**

Modalités d'accueil

- **Accueil effectué par:**
 - le Chef de service et
 - un Educateur référent du projet **personnalisé**

- **Documents remis à la personne:**
 - le livret d'accueil
 - le contrat de séjour
 - Le règlement de fonctionnement.

L'accompagnement :

Des outils

- Premier mois: période d'observation et d'entretiens (éducateurs, psychologue, médecins) pour que le résident affine son projet de soin .
- Puis Elaboration du Contrat de séjour: support du projet individualisé avec des bilans réguliers (toutes les 6 semaines) pendant la durée du séjour .

Des moyens

- Un travail d'équipe s'appuyant sur les dimensions: éducative, médicale et psychologique.
- Une réunion hebdomadaire d'équipe pour faire le point sur l'évolution du résident.

L'accompagnement (suite)

- **La démarche de soins du résident doit être librement consentie.**
- **A tout moment, la personne peut quitter le centre. Dans certaines situations, l'équipe peut décider l'arrêt de l'accompagnement.**
- **Durée du séjour: 1 an maximum, avec possibilité d'une poursuite en appartement thérapeutique.**

La vie au CTR

Composition d'une semaine type

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8H00	Toilette 	Toilette 	Toilette 	Toilette 	Toilette 	Toilette 	REPOS 
8H45	(Traitement) Petit Déjeuner 	(Traitement) Petit Déjeuner 	(Traitement) Petit Déjeuner 	(Traitement) Petit Déjeuner 	(Traitement) Petit Déjeuner 	(Traitement) Petit Déjeuner 	
9H15	Ménage Chambres	 ACTIVITÉS 	 ACTIVITÉS 	Atelier d'écriture 	 ACTIVITÉS 	Animaux 	
9H30	REUNION D'organisation de la semaine Débat/Vie Communautaire 					Ménage du Centre et Véhicules	
11H00	RDV Dentiste 					Ménage Chambres	
12H00	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas 	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	
14H00	 ACTIVITÉS 	 ACTIVITÉS	 ACTIVITÉS	Entretien Educatif	Budget Courses	Courses Personnelles	
16H00				Entretien Psychologique 	Week-End SPORT 		
17H30				Détente 	Piscine 		
18H00	Groupe de parole Psychologue/éducateur	Médiathèque					
19H30	Détente 	Courrier 	Courrier 	Courrier 	Courrier 	Courrier 	
	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	(Traitement) Repas	
	Télé Jeux de Société	Télé Jeux de Société	Télé Jeux de Société	Télé Jeux de Société	Télé Jeux de Société	Cinéma	
22H45	Coucher	Coucher	Coucher	Coucher	Coucher	Coucher	
24H00					Coucher		

- Merci pour votre écoute
- Nous nous tenons à votre disposition
Pour échanger sur cet hébergement proposé.



Réunion d'organisation de la semaine:

En présence :

- **du Chef de Service**
- **Des Educateurs de journée et de roulement**
- **Les Résidents**



Groupe de parole / Groupe Thématique

- **Animé par la psychologue et un éducateur**
- **En fonction du thème, autres intervenants : infirmière, professionnel d'ALIA, associations (Alcool- assistance...)**



Le suivi médical

- **Avec Un médecin généraliste : Consultations libérales pour les traitements de substitution et les problèmes somatiques**
- **Avec Un médecin psychiatre: Consultations sur site tous les 15 jours.**
- **Les médecins spécialistes et dentiste du secteur**
- **Avec Une infirmière**

3 activités thérapeutiques obligatoires:

1° Entretien des bâtiments



2° Entretien du parc



3° Cuisine, ménage



Ces activités obligatoires sont à la fois supports relationnels et moyens de réalisation au travers des consignes éducatives.

Elles sont nécessaires pour le bon fonctionnement du centre

Détente



Ping-pong, musculation, jeux de société, billard...



Activités du week-end

cinéma



Activités payantes



Sorties diverses



Vendredi soirée

Piscine



Activité sportive



Atelier d'écriture



La Salle à manger

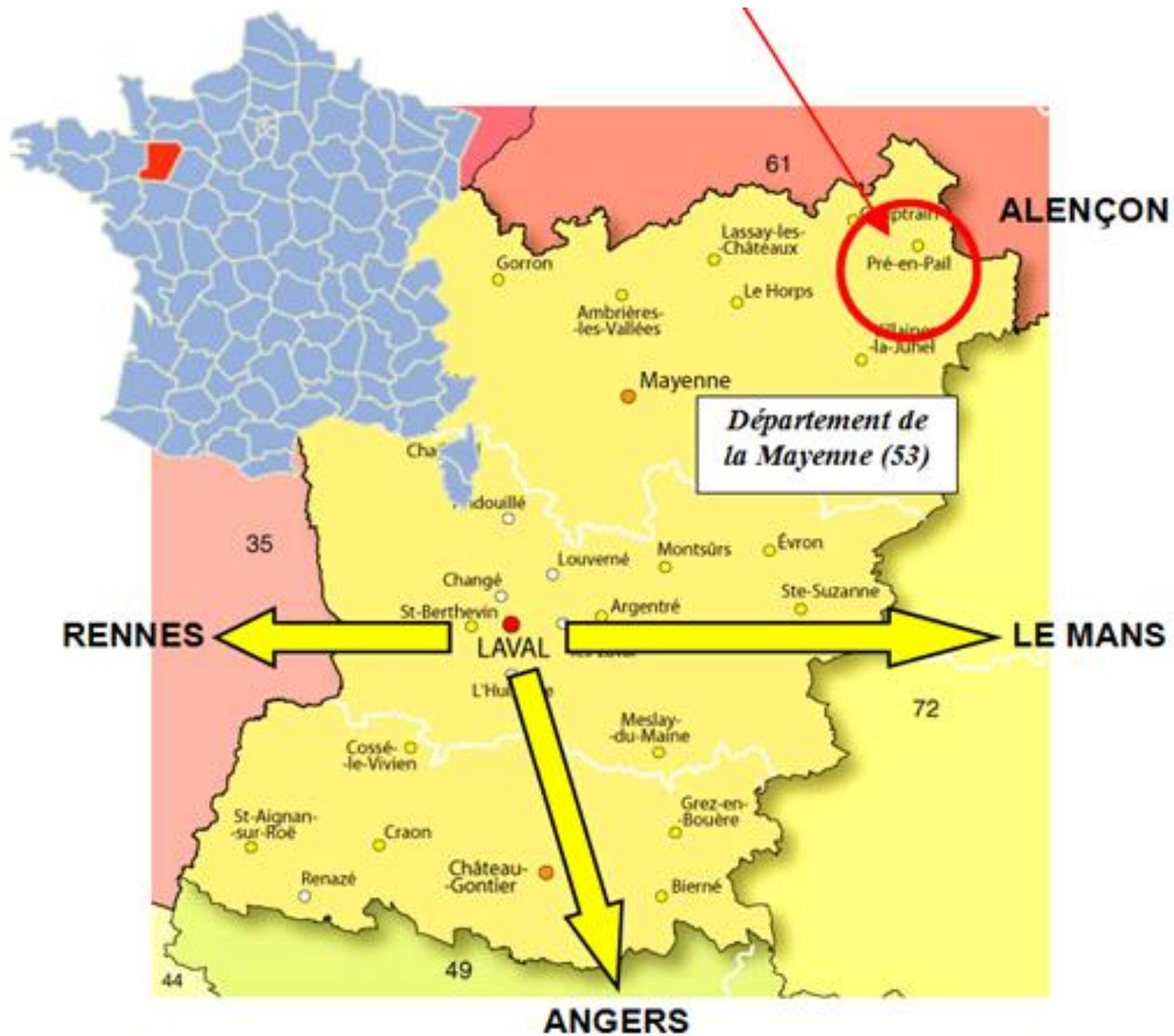


Le travail thérapeutique avec la famille

- **Entretiens individuels avec sa famille (parents, fratrie, conjoint, enfants).**
- **GTMF (Groupe Thérapeutique Multi Familial) .**
- **Un hébergement de la famille sera prochainement possible et proposé (un appartement sur site), afin de faciliter ces moments de travail thérapeutique.**

LA COMMUNAUTÉ THÉRAPEUTIQUE





Cadre réglementaire des CT

- Les nouvelles communautés thérapeutiques relèvent du cadre juridique des établissements à caractère expérimental défini au 12 de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- Elles répondent à un cahier des charges qui a été défini en octobre 2006 par la MILDT.

Missions d'une CT

- Public de **consommateurs dépendants** à une ou plusieurs substances psycho-actives
- **Objectif d'abstinence** des substances psycho-actives
- Le **groupe est au cœur du projet** thérapeutique et d'insertion. La participation au groupe représente le moteur du changement

Financement d'une CT

- Etablissements Privés à but non lucratifs (associations)
- Financement par dotation globale sur des crédits de l'assurance maladie versés par l'ARS

Accueil résidentiel

- Les communautés thérapeutiques sont des structures d'hébergement collectif d'une capacité de 30 à 35 places.
- Le séjour a une durée de 12 à 24 mois.
- Permanence et continuité des soins 24h/24, 7j/7, 365j/an

Les modalités d'admission (1)

- Principe de la libre adhésion
- Lettre de motivation
- Dossier complet de renseignements
- Entretien individuel pour évaluer la motivation du demandeur
- Engagement de la structure accompagnante sur la continuité de soins

Les modalités d'admission (2)

- Sevrage physique préalable pour les produits
- Orientation : CSAPA, établissements de santé, justice...
- Motif de refus : état psychiatrique ou somatique du patient incompatible avec les activités proposées

Modalités du séjour

- Un type unique d'accueil
 - Séjour résidentiel
 - Chambres de 3 et 2 lits en fonction de l'avancement dans le parcours
 - Implantation éloignées des centres urbains
- En cours et fin de parcours
 - Possibilité de séjourner à l'extérieur de l'établissement

Déroulement du séjour

- Phase 1
 - 1 à 3 mois : accueil, rupture avec l'environnement précédent et insertion dans la vie communautaire
- Phase 2
 - 8 à 12 mois : implication dans le soin et reconstruction de soi, responsabilisation, sorties progressives à l'extérieur
- Phase 3
 - 6 à 9 mois : préparation de la sortie, mise en place du projet d'insertion socioprofessionnel

Le projet de soins (1)

- Approches théoriques et techniques :

Au niveau collectif :

- Thérapies cognitives et comportementales
- Education pour la santé
- Approche psychocorporelle
- Réhabilitation psychosociale

Le projet de soins (2)

- Approches théoriques et techniques :

Au niveau individuel :

- Entretien motivationnel
- Approche systémique
- Approche psychanalytique

Le projet de soins (3)

- Le groupe auto-support
 - Le groupe, levier thérapeutique au service de la modification comportementale
 - Une spécificité liée à la durée de la prise en charge (1 à 2 ans) et au nombre de résidents (30)
 - Une approche thérapeutique basée sur l'intensification des relations entre les résidents
 - Un mode de relation placé sous le signe de la bienveillance, du prendre soin de l'autre qui s'affirme dans le rôle des pairs

Le projet de soins (4)

- L'éducation thérapeutique du patient
 - Objectif : mettre le résidant en place d'acteur de son changement

 - Moyen : formation de 2 professionnels à l'ETP en 2013 et extension à l'ensemble des professionnels en 2014

Le projet de soins (5)

- Les outils et techniques utilisés
 - Consultations médicales
 - Entretiens infirmiers, psychologue, accompagnement socio-éducatif
 - Entretiens motivationnels
 - Relaxation
 - Ateliers d'expression
 - Remise en forme par l'activité physique (marche, vélo, tennis, sports en salle...)

Le projet de soins (6)

- Groupes de paroles
- Atelier prévention de la rechute
- Préparation et retour WE
- Informations à la santé (ETP en développement)
- Organisation de projets portés par les résidants
- Contrat relationnel
- Projet individuel personnalisé (PIP)

Le projet de soins (7)

- Vie quotidienne
 - Entretien et ménage de la maison
 - Responsabilités diverses : cellier, buanderie, ouverture et fermeture des chambres...
 - Les ateliers techniques
 - Entretiens d'espaces verts, coupe de bois, potager...
 - Cuisine, gestion des menus et des courses
- Objectif : réactivation des habiletés tant domestiques que professionnelles

Les professionnels

- Infirmier (0.80 ETP)
- Psychologue (0.5 ETP)
- Educateurs (4.0 ETP)
- Educateur technique (1.0 ETP)
- Surveillants de nuit (2.6 ETP)
- Secrétaire (0.5 ETP)
- Directeur (1.0 ETP)

Les résidants ont aussi accès aux services des partenaires et professionnels locaux dans les domaines de la santé, du social, de l'insertion et de la culture...

Le contrat de séjour

- Signé entre le résidant et le directeur à son arrivée. Il précise les objectifs du séjours et les moyens mis à disposition pour y parvenir.
- Les objectifs personnels du résidant sont écrits dans ce contrat. Ils reprennent pour l'essentiel les termes de la lettre de motivation.

Règlement de fonctionnement

- Le règlement de fonctionnement est transmis au résidant.
- Il précise les règles de vie institutionnelles (horaires des prises médicamenteuses, horaires des sorties ou des visites, respect, courtoisie...)

La préparation à la sortie

- Organisation du suivi addictologique et psychiatrique si besoin
- Contact avec les partenaires extérieurs en amont de la sortie si besoin
- Projet social travaillé tout au long du séjour par l'équipe socio-éducative (sorties extérieures pour démarches sociales, professionnelles...)